

Magnette dit non aux GSM pour enfants

Le ministre en charge de la protection des consommateurs, Paul Magnette, n'autorisera pas la mise sur le marché belge de GSM destinés aux enfants.

Selon certains articles de presse, Disney et Belgacom envisagent de lancer en Belgique un téléphone cellulaire destiné uniquement aux enfants, a expliqué mardi, en Commission de la Chambre, la députée Valérie Déom (PS). L'appareil serait conçu spécialement pour les enfants en bas âge : très coloré, il est doté de trois ou quatre touches, reliées à des numéros préenregistrés par les parents. Le principe de vente d'un tel GSM repose sur la sécurité : où que soit l'enfant, ses parents peuvent le joindre et inversement.

En 2004, une polémique sur un produit semblable – baptisé Mymo – avait eu lieu mais le portable n'avait jamais été commercialisé, faute de fabricants fiables, a rappelé la députée. « *Ce type d'appareil n'est-il pas l'exemple même que les enfants sont avant tout des cibles commerciales ? Ne doit-on pas les protéger de ce genre de démarchage ?* », s'est-elle demandée.

Le ministre en charge de la protection des consommateurs, Paul Magnette (PS), a abondé dans son sens.

Au-delà du problème éthique, il a aussi épinglé le risque pour la santé. « *Les enfants peuvent en effet être exposés à des dangers mécaniques ou à des dangers par radiation avec ce type d'appareil. La limitation de l'exposition cumulative des enfants est d'ailleurs reconnue par tous les scientifiques comme étant nécessaire, même si peu d'éléments sont connus quant à la sensibilité des enfants aux ondes radio* », a-t-il fait remarquer.

A moins que les producteurs de ces appareils n'avancent suffisamment de preuves pour démontrer qu'ils sont sûrs, M. Magnette ne les autorisera pas sur le marché, sur la base du principe de précaution.

(Belga)



Le Ministre Paul Magnette Bega



Enfant et téléphone mobile
(Photo ajout illustration Next-up.org.)